

### Edit'Eau

#### 2022 UNE ANNÉE DIFFICILE POUR NOS MILIEUX AQUATIQUES, SE TERMINE.

Le changement climatique a, durant cette année passée, fait exploser les courbes extrêmes de température. Nous devons de plus en plus prendre en considération ce phénomène qui provoque l'assèchement de nos zones humides, l'assec de nos rivières, le manque d'oxygène dans les plans d'eau ce qui induit indéniablement la mortalité de certains poissons.

L'eau devient rare et précieuse, il est important que tous les utilisateurs en prennent conscience. Il faut la partager, il faut l'économiser sans quoi toute faune et flore va souffrir, voire disparaître.

Cela nous incite à poursuivre et intensifier notre rôle de sentinelle et de protecteur des milieux aquatiques. Mais gardons tout de même de l'espoir, la nature a une incroyable capacité de résilience.

En espérant que cette nouvelle année 2023 sera plus paisible et sereine sur tous les points. C'est donc avec l'ensemble des salariés et des administrateurs de la Fédération de pêche de la Loire que je vous souhaite mes meilleurs vœux et une excellente année halieutique.

Roland CABANE  
Président



## Quoi de neuf dans ma fédé ?

### Ça bouge dans le 42 : nouveautés réglementaires 2023 !

Tout au long de l'année la Fédération travaille afin d'améliorer l'offre de pêche dans le 42. Pour cela nous travaillons avec les AAPPMA du département ainsi qu'avec les services de la Préfecture de la Loire pour faire évoluer l'arrêté préfectoral concernant la pêche de loisir sur notre territoire.

Pour 2023, 6 nouveautés pêche majeures dans la Loire, à découvrir sur notre site internet [www.peche42.fr](http://www.peche42.fr) :

1. NOUVEAU PARCOURS DE PÊCHE « CARPE DE NUIT » SUR LA LOIRE, soit 29.8 kilomètres de rive qui viennent s'ajouter aux 207 kilomètres déjà existants.

2. NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LES PARCOURS NO-KILL :

A - Parcours sans tuer les truites (sauf Lignon à Chalmazel = 1 seul hameçon simple sans ardillon) : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 vous pouvez utiliser 2 hameçons simples sans ardillon ou ardillon écrasé ou 3 mouches artificielles.

B - Parcours sans tuer les brochets sur la Loire à Roanne : vous pouvez utiliser 2 hameçons triples sans ardillon ou ardillon écrasé.

C - Parcours sans tuer les carnassiers au plan d'eau des Baumes à Andrézieux Bouthéon : pêche autorisée avec 2 hameçons simples sans ardillon ou ardillon écrasé.

## Ça bouge dans le 42 : nouveautés réglementaires 2023 ! (suite)

**RAPPEL ! Pour les 2 parcours expérimentaux** - No-kill brochet à Roanne et parcours maille fenêtre brochet à Andrézieux-Bouthéon - **pensez bien à remplir le carnet de capture même lors de vos sorties à 0 poisson.** Ce sont des données très précieuses afin d'argumenter l'étude pour espérer la pérennisation et l'extension de ce type de parcours.

- Il est présent en [page d'accueil de notre site web](#) ou via le lien suivant : [Suivi expérimental parcours spécifique brochet.](#)

3. NOUVELLE MISE À L'EAU SUR LA LOIRE à Feurs : *article détaillé à lire ci-dessous.*

4. NOUVELLE RÉSERVE DE PÊCHE SUR LE DORLAY entre l'aval du barrage du barrage et le pont du lieu-dit *Les Fabriques.*

5. NOUVEAU QUOTA DE CAPTURE SUR LES PLANS D'EAU TOURISTIQUES : 1 kg de friture et 1 carpe de taille inférieure à 50 cm, excepté sur les plans d'eau où la pêche de nuit est autorisée = remise à l'eau immédiate des carpes capturées.

6. RÉACTUALISATION DU SDDL P ET DU PDPG : ce sont les 2 documents phares de la Fédération. En effet le SDDL P, Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche inventorie l'offre pêche dans le 42 et fixe les actions à mettre en place pour les années à venir. De son côté le PDPG, Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles inventorie lui précisément les masses d'eau du 42 et les actions d'aménagement et de gestion pour les années futures.

Retrouver le détail de la réglementation sur [www.pecche42.fr](http://www.pecche42.fr) & télécharger le [dépliant 2023](#)

## ZOOM... sur la nouvelle mise à l'eau sur le fleuve Loire.

Soucieuse de la demande grandissante d'accès au fleuve Loire en bateau, votre Fédération de Pêche de La Loire ainsi que l'AAPPMA « La Gaule Forézienne du canton de Feurs » ont réalisé des travaux d'aménagement de la mise à l'eau de Feurs.

En effet ces travaux répondent à une forte demande des pêcheurs ne pouvant plus ou difficilement mettre à l'eau leur embarcation au niveau de Feurs. Cette mise à l'eau se situe en rive droite de la Loire sur le chemin du gourd de Randan à 1 km en amont du pont de Feurs (D1089).

Vous retrouverez de nombreuses espèces caractéristiques de la Loire entre les deux grands barrages (Grangent en amont et Villerest en aval) tels que la carpe, le silure, la brème et le brochet présent en grande quantité sur le secteur. Concernant la navigation seul l'utilisation d'un moteur électrique est possible.

Ces travaux se sont déroulés du 10 octobre au 14 octobre 2022 sous autorisation des services de l'état.

C'est l'entreprise EGB Roubi qui a été retenue pour la réalisation des travaux. Un terrassement en pente douce a donc pu être réalisé avant le coulage de la dalle en béton très granuleux afin de permettre un excellent accrochage aux pneus des véhicules.

# Quoi de neuf dans ma fédé ?

## ZOOM... sur la nouvelle mise à l'eau sur le fleuve Loire. (suite)

Cet aménagement a pu être réalisé grâce aux soutiens financiers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Nationale de la Pêche en France, l'AAPPMA « La Gaule Forézienne du canton de Feurs » et la Fédération de pêche de la Loire.

La mise à l'eau est maintenant fonctionnelle, À VOUS D'EN PROFITER !!!

© ED42



Avant travaux



Pendant les travaux



Après travaux



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



## La fédération de pêche vous informe...

### Le Fond Mutualisé de Dotation (FMD), qu'est-ce que c'est ?

Les pêcheurs se questionnent parfois sur l'utilité et l'utilisation de l'argent des cartes de pêche... Chaque année, de nombreuses actions sont menées par les AAPPMA et la Fédération sur l'ensemble du département.

Aménagements de parcours de pêche, locations de plans d'eau, empoissonnements, animations des écoles de pêche, ou encore travaux en cours d'eau et plans d'eau coûtent bien évidemment beaucoup d'argent.

Pour certaines de ces actions, dans un contexte budgétaire parfois difficile, des subventions sont sollicitées. Fédération Nationale pour la Pêche en France, Région Auvergne Rhône-Alpes, Agences de l'Eau ou encore Communautés de communes ou d'agglomération, communes, voire d'autres partenaires privés (CNR, EDF, mécènes ...) sont sollicités et apportent leur soutien aux projets.

Ces subventions permettent la construction de plans de financement mais dans la quasi-totalité des situations, une part « d'autofinancement » incombant aux AAPPMA et à la Fédération demeure.



[www.peche42.fr](http://www.peche42.fr)

04.77.02.20.00

Z.I. Le Bas Rollet - 6, allée de l'Europe  
42480 La Fouillouse



## Le Fond Mutualisé de Dotation (FMD), qu'est-ce que c'est ? (suite)



Pour parvenir à boucler des plans de financement, le Fond Mutualisé de Dotation a été inventé il y a quelques années et consiste à alimenter, une « caisse commune » entièrement dédiée aux projets.

A titre d'exemple, en 2022, le montant disponible du FMD s'élevait à 77 847 €. Cette somme représente une part des cotisations « AAPPMA et Fédération » que chaque adhérent paye en achetant sa carte de pêche.

Si en fin d'exercice, l'intégralité de la somme disponible n'a pas été consommée, elle est intégralement reportée pour le FMD de l'exercice suivant, à l'euro près. Le FMD est un outil de solidarité entre AAPPMA, géré par une Commission d'Attribution co-animée par des représentants des AAPPMA réciprocitaires et non réciprocitaires et par la Fédération, à égalité de membres.

En achetant une carte de pêche, chacun permet la concrétisation de projets grâce au Fond Mutualisé de Dotation. Chaque pêcheur apporte sa solidarité.

## Fin des travaux de dérasement du seuil de Pont Mordon sur le Rhins et de renaturation du tronçon amont.

Les travaux de dérasement du seuil et de renaturation du lit mineur et des berges sur le Rhins, au niveau de l'ouvrage hydraulique de Pont Mordon, ont été lancés en juillet 2022 et se sont terminés le 22 décembre 2022.

Il s'agissait de rouvrir l'axe de migration piscicole par dérasement du seuil, en lien avec des travaux connexes de reprise et renaturation du lit mineur et des berges sur les 350 m en amont de l'ouvrage, sur ce site à cheval entre les communes de St Cyr de Favières, Notre Dame de Boisset et Parigny. Cette opération fait suite aux importants travaux de continuité écologique porté depuis de nombreuses années par les collectivités territoriales et les structures en charge des rivières (ancien SYRRTA et Roannaise de l'eau) sur l'axe Rhins. Le seuil de Pont de Mordon était le dernier gros verrou de cette rivière. Son dérasement ouvre un linéaire de plusieurs kilomètres aux espèces piscicoles emblématiques comme barbeau, hotu, vandoise, truite, spirilin, brochet, et également l'anguille, espèce migratrice en danger.



Seuil de Pont Mordon sur le Rhins avant dérasement ©FD42



Seuil de Pont Mordon sur le Rhins après dérasement ©FD42

## Fin des travaux de dérasement du seuil de Pont Mordon sur le Rhins et de renaturation du tronçon amont. (suite)

C'est l'entreprise Chambon TP Paysage (St Laurent la Conche) qui a été missionnée pour la conduite du chantier sous la maîtrise d'œuvre du Bureau d'études CESAME.

### LE CHANTIER A ÉTÉ PHASÉ EN PLUSIEURS ÉTAPES :

1. Août à septembre 2022 / création d'un chenal de 350 ml de dérivation des eaux pour limiter l'impact sur l'aval, décapage des centaines de m<sup>3</sup> de terrains contaminés par la renoué du japon, échancrure rive droite dans le seuil pour le passage de la dérivation ;
  2. Septembre à octobre / criblage des terres contaminées par la renoué, mise en eau de la dérivation, mise en assec du lit après une opération de sauvetage piscicole ayant permis la capture de 325 kg de poissons ;
  3. Octobre à Novembre / création de risberme sur toute la berge rive droite sur 350 m en amont du seuil, reprofilage du lit, création de 11 épis en enrochements pour protéger le pied de la voie SNCF Roanne-Lyon, pose de 3 mini seuils de calages du profil en long, démantèlement total du seuil ;
  4. Décembre / végétalisation et stabilisation des 350 ml de berges, mise en place de plus de 200 blocs de pleine eau pour diversifier les abris piscicoles, plantations de 1200 arbres, remise en état des prairies et abords, élimination des rémanents et déchets ;
  5. 22 décembre 2022/ procès verbal de récolement fin du chantier.
- Une vidéo est en fin de tournage pour rendre compte de l'opération depuis l'état zéro du site jusqu'à un an de la fin du chantier (mission confiée à LB production).

C'est le premier chantier de grande ampleur porté en maîtrise d'ouvrage par la fédération de Pêche de la Loire, ces travaux ont bénéficié des aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne (notification de juillet 2021) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Financé  
par



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**CESAME**  
ÉTUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT



## Assemblées générales ordinaires des AAPPMA

Chaque année, au premier trimestre, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) organisent leur réunion d'Assemblée générale ordinaire. C'est l'occasion pour les pêcheurs d'échanger avec les bénévoles dirigeants de leur association, et pourquoi pas, de leur proposer de les aider.

### POURQUOI PARTICIPER À L'AGO DE SON AAPPMA ?

Tout détenteur d'une carte de pêche de l'AAPPMA concernée peut participer à l'assemblée générale ordinaire (AGO), mais seuls les membres actifs, c'est-à-dire les détenteurs de cartes annuelles, ont le droit de voter. L'AGO permet de faire valider par les adhérents le rapport d'activités et le rapport financier de l'année écoulée, ainsi que les perspectives et le budget prévisionnel de l'année qui débute. Mais l'AGO est aussi l'occasion de débats avec les pêcheurs, qui alimentent ensuite les réflexions et les projets portés par l'AAPPMA. C'est donc l'endroit parfait pour exprimer vos idées, et pour proposer votre aide aux bénévoles.

Vous trouverez le tableau des dates de votre assemblée générale sur notre site internet. N'hésitez pas à contacter l'AAPPMA via la rubrique « annuaire » du site [peche42.fr](http://peche42.fr)

## Réouverture du réservoir mouche à Noirétale !

Suite à la vidange totale du plan d'eau de Noirétale, la saison pêche à la mouche 2022/2023 sur le réservoir n'avait pas pu se lancer comme à l'accoutumée. Les actions menées sur le plan se sont parfaitement déroulées et c'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la réouverture du réservoir de pêche à la mouche le samedi 04 février 2023.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES TICKETS « PÊCHE À LA MOUCHE » PEUVENT ÊTRE ACHETÉS :

- de manière dématérialisée sur le site internet de la Fédération : <https://reserv.peche42.fr/>
- au format papier au bar Le Bidule situé à Noirétale.

POUR PRATIQUER LA PÊCHE À LA MOUCHE, SUR NOIRÉTABLE, PENDANT LA PÉRIODE SPÉCIFIQUE DE PÊCHE À LA MOUCHE :

- L'acquisition d'un « ticket mouche » journée (27€) ou demi-journée (19€) est obligatoire ;
- Les enfants titulaires d'une carte « découverte enfant » ou « personne mineure » doivent acquérir un ticket mouche « enfant » (5€).



Réservoir mouche de Noirétale ©Mickaël MICLET

# Du côté des clubs de pêche

25 et 26 février 2023, deux dates à retenir :

Le 23<sup>ème</sup> SALON interNAtional de la Mouche Artificielle (SA.NA.M.A)



UN SALON UNIQUE PAR SES SPÉCIFICITÉS :

- le seul grand salon de renommée internationale, organisé en France, et uniquement dédié à la pêche à la mouche artificielle,
- proclamé la référence européenne des salons mouche par les professionnels,
- organisé par les bénévoles du Club de Pêche Sportive Forez-Velay de Saint-Etienne.

Organisé par le Club de Pêche Sportive Forez-Velay, et placé sous l'égide de la municipalité de la Ville de Saint-Etienne, son partenaire majeur, avec le soutien du Département de la Loire et de la Région Auvergne Rhône Alpes, cette manifestation «spécifiquement mouche» dont le succès est grandissant, lui permet d'avoir aujourd'hui une renommée internationale. En effet, de plus en

plus d'exposants et de visiteurs européens y sont présents.

Vous êtes pêcheur à la mouche ? Peut être avez vous envie de le devenir ? Dans tous les cas vous êtes attendus fin février 2023 dans ce salon dont la vocation consiste à réunir le plus grand nombre de créateurs et d'acteurs dans le domaine d'activité de la pêche à la mouche.

LE SA.NA.MA.®, C'EST L'OCCASION DE :

- rencontrer les grands noms de la pêche à la mouche, les auteurs halieutiques,
- rêver avec les organisateurs de voyages de pêche,
- essayer les matériels et équipements sur les aires de lancer géantes,
- vous initier à cette technique de pêche.
- encourager les défenseurs et protecteurs des espèces piscicoles, et des milieux aquatiques,
- passer un agréable moment dans une ambiance conviviale de pêche à la mouche.

Vous pouvez également y découvrir la passionnante Histoire de la Mouche Artificielle Française et consulter les écrits et collections originales des mouches de Gérard de Chamberet, parmi lesquelles la célèbre collection des « Gallica ». Un film réalisé par le Club retraçant cette épopée historique est projeté pendant toute la durée du salon.

## INFOS POUR LES VISITEURS DU 23<sup>ème</sup> SA.NA.M.A.

DATE : le salon sera ouvert au public le **samedi 25** et le **dimanche 26 février 2023**.

LIEU : **Hall A rénové du Parc des Expositions de Saint-Etienne**.

Pour un salon plus agréable, plus spacieux et avec plus d'exposants, le SA.NA.M.A. a agrandi sa surface d'exposition.

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

- **samedi de 9 h à 19 h** sans interruption / • **dimanche de 9 h à 17 h 30** sans interruption

ENTRÉE : bonne nouvelle pour les visiteurs. le **coût du billet d'entrée des visiteurs a été maintenu**.

- **5 €** pour la journée / • **entrée gratuite** pour les dames et jeunes (jusqu'à 16 ans)

La vente des billets se fait uniquement à l'entrée du salon.

POUR EN SAVOIR PLUS : sur les exposants, marques & animations : [www.sanama.fr](http://www.sanama.fr)

# Du côté des clubs de pêche

Le samedi 04 mars 2023, le Club Mouche Loire Forez organise les 2 évènements suivants :



Brocante de pêche organisée dans la salle polyvalente de Savigneux par le Club Mouche Loire Forez bien au chaud ! Une soixantaine de tables installées permettra aux participants de vendre tous types de matériels de Pêche d'occasion (Toutes Techniques).

L'entrée est gratuite pour tous les visiteurs. Restauration rapide, boissons chaudes et froides sur place. Une tombola sera organisée par le club avec comme premier prix une canne à mouche... Le stand du club Mouche Loire Forez organisera des démonstrations de montages de mouche et répondra à toutes vos questions sur le monde de la pêche à la mouche et son apprentissage.

QUAND : Samedi 4 mars 2023 de 9h00 à 17h00 non-stop

OU : Salle Polyvalente de Savigneux, 8 rue bayard voir le plan d'accès,

Parking gratuit sur place.

TARIF : Gratuit pour les visiteurs, pour les exposants : 3€ la petite table (1,20 m), 5€ la grande (2,80 m).

COMMENT : Réservations obligatoires, toutes les infos sur le site internet. Toutes les infos ici

## 13<sup>ème</sup> édition du RISE Fly Fishing Festival - Films de pêche à la mouche - Cinéma REX de MONTBRISON (42600) à 20h00



Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive le Club Mouche Loire Forez est partenaire du festival international de films de pêche à la mouche "RISE Fly Fishing Festival" et organise une projection au cinéma REX de MONTBRISON.

QUAND : Samedi 4 mars 2023 à 20h00

OÙ : Cinéma REX MONTBRISON, 10 avenue Charles de Gaulles, voir le plan,

Parking sur place.

TARIF : 12 € / adulte - 10 € Adulte (tarif de groupe à partir de 15 personnes) - gratuit pour les moins de 16 ans

Réservation sur la billetterie en ligne <https://rise-festival.fr/billetterie/>

Pour tout renseignement sur cette projection, contacter le 07.49.86.48.41

TOUTES LES INFOS sur le site internet du RISE : [www.rise-festival.fr](http://www.rise-festival.fr)

[www.peche42.fr](http://www.peche42.fr)

04.77.02.20.00

Z.I. Le Bas Rollet - 6, allée de l'Europe  
42480 La Fouillouse



# Agenda



Du  
**20/01**  
au  
**22/01**

**CNPL 2023**  
Carrefour National Pêche  
et Loisirs  
à Clermont-Ferrand

Les  
**25 &  
26/02**

**SANAMA 2023**  
Salon de Pêche  
à la Mouche  
à Saint-Etienne



Les  
**25 &  
26/02**

**17<sup>e</sup> forum international  
de la carpe et du silure**  
à Montluçon

Samedi  
**4/03**

**Rise festival au Rex**  
à Montbrison



Samedi  
**4/03**

**Brocante pêche**  
à la salle polyvalente  
de 9h à 17h  
à Savignieux



Rédaction et photos :  
Fédération de pêche de la Loire

avec le soutien de



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Conception :  
ARPARA  
Association Régionale de Pêche Auvergne - Rhône-Alpes

Newsletter bimestrielle / Tous droits réservés